

N° d'ordre : 05

Année : 2020

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 25/09/2020 à 18h30

## Secrétaire de Séance :

**Présents** : Mr M.BOISSOUT, Mme M-M DAUBIGNEY, Mme S.GADAIS, Mme M MEYNARDIE, Mme M-C.PEYRON. Mr J VERNAZ, Mr CHAIX, Mr G.FAUCON, Mr A ROUSTAN, P LALLIER, Mr C SALETES, Mr. F. EYNARD, Mr Ch. BOMPARD, Mme ML.TRIQUET

**Procurations** : J CROUZET pour R CHAIX, Marie-Line TRIQUET pour M-C PEYRON

**Participation par visioconférence** : néant

**Absents** : Alex ROUTAN, Franck EYNARD, Geoffrey FAUCON, Sophie GADAIS,

Séance ouverte à 18H30

Conseil Municipal à huis clos pour raison sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

## Approbation du compte rendu du CM du 28-08-2020

Selon document envoyé le 02/09/2020.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **11** (unanimité des présents et représentés)

## Point sur les gros dossiers en cours, décisions et organisation

- Dossier réouverture du bar : les travaux permettant la réouverture du bar sont terminés. Restent les travaux réalisés par les propriétaires et à finaliser le bail commercial, afin d'avoir l'autorisation de sous location jusqu'au 31 janvier 2021.
- Bâtiment de la poste : Début des travaux de toiture le 28-09-2020, puis viendront les travaux de façade. Nous allons prévoir la réfection de la place de la libération pour le début d'année 2021.
- Maison DESSALES : Suite à l'achat des biens, il faut :  
Débarrasser et nettoyer l'ensemble des locaux, intérieur et extérieur.  
Préparer le marché de maîtrise d'œuvre.
- Station de stérilisation par ultra violet :  
Nous allons démonter le réacteur HS et faire faire une expertise de la soudure en laboratoire.  
Ces travaux seront réalisés sous couvert d'un constat d'huissier.  
Nous avons toujours un différent avec la société OTV qui nous réclame le règlement de la dernière facture. Nous avons demandé un rendez vous avec le responsable d'agence, qui, pour le moment fait la sourde oreille.  
Allons demander devis chez CTE-NORD TEST pour pallier et LRAR à la maison Mère VEOLIA.

## Etude de moyen de règlement des tickets de cantine scolaire »

Pour le règlement futur des réservations des repas de cantine et ou garderie,

Par la suite ce logiciel pourrait aussi nous servir pour les entrées de la tour.

La société ARG nous a refait une proposition, coût du logiciel, 1500€ puis 300€ annuel pour la maintenance sur trois ans. Ce coût serait répercuté sur le coût des repas, soit 0.18€ par repas.

Suite aux informations drainées auprès des communes voisines, Colonzelle et Taulignan

Société GALSH, 1375€ par an, JVS 1100€ de logiciel puis 574€ par an

Une demande de devis à été réalisée auprès de Berger-Levrault notre fournisseur de logiciel de comptabilité. Logiciel et paramétrage 2 680€ HT, maintenance 56€ HT mensuel sur 5 ans.

La société ARG semble la mieux placée.

Proposition de réaliser cette opération en fin d'année scolaire pour la rentrée de septembre 2021.

## Délibérations et décisions urgentes

### Délibération »Demande d'aide pour l'aménagement de l'extension du cimetière ».

Afin de demander une aide auprès du département, de l'état et de la région, pour réaliser les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière, il est nécessaire de délibérer.

La totalité des travaux s'élève à 123 719€ HT.

Cela comporte la M-O, l'implantation par géomètre, les travaux de maçonnerie pour la clôture, la clôture en panneaux rigides et le terrassement

La demande sera réalisée auprès du département, de l'état (DETR) et de la Région.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote: Contre: 0 Abstentions: 0 Adoptés: **11** (unanimité des présents et représentés)

### Délibération »Transfert des pouvoirs de police au Président de la CCEPPG ».

Comme à chaque début de mandat un maire a la possibilité de transférer ses pouvoirs de police au Président de la communauté de communes.

Proposition est faite de ne pas transférer les pouvoirs de police du maire au président de la CCEPPG.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **11** (unanimité des présents et représentés)

## Gazette

### Informations

La commune est propriétaire de la maison, de la remise et du parking depuis ce matin (donc 25/09/2020) et ce pour la somme de 235 000€ hors frais qui s'élèvent eux à 4 900€.

L'arrêté municipal des poursuites en cas de non applications des consignes de tri des déchets a été modifié.

Un arrêté d'opposition des pouvoirs de police du maire auprès de la CCEPPG va être émis.

Projet de réaménagement du stade de foot de la commune.

Calendrier des commissions municipales.

Présentation en Conseil Municipal des futurs gérants.

### Prochain rendez vous

Prochain CM le 30/10/2020 à 18h30

Conseil d'école le 03/11/2020 à 18h30 dans la salle du Conseil de Chamaret

**La séance est levée à 19H45**